



ZOOM : Le dispositif Agrifaune

Depuis 2006, le programme Agrifaune mobilise et accompagne les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces agricoles pour développer les pratiques en faveur de la biodiversité, particulièrement de la faune sauvage.

Il est le fruit d'un partenariat entre quatre structures nationales :

- l'Office français de la biodiversité (OFB),
- Chambres d'agriculture France,
- la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA),
- la Fédération nationale des chasseurs (FNC).

Les réseaux internes de ces structures sont mobilisés dans l'objectif de :

- promouvoir une agriculture performante et respectueuse de son environnement,
- échanger sur les pratiques agricoles et les aménagements favorables à la préservation de la biodiversité et de la petite faune sauvage,
- expérimenter des solutions innovantes et acquérir des connaissances,
- construire des références techniques sur le terrain,
- valoriser les résultats et favoriser leur déploiement dans les territoires.

Le site internet dédié présente, par exemple, la structuration du réseau de partenaires sur les territoires, ainsi que des portraits d'agriculteurs ou collectivités engagés.